



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 644**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt numéro 644 intitulé :

**« Règlement décrétant la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique et aménagements connexes au parc Champigny, ainsi qu'un emprunt de 3 750 000 \$ à ces fins »**

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 9 février 2024 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Marc Giard".

M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat